

Tous les collégiens peuvent quitter leur établissement seuls, c'est pourquoi il est important que nous vous informions des possibilités.

Notre objectif est toujours la sécurité de nos élèves, si vous avez des questions auxquelles ne répond pas ce document, vous pouvez nous les transmettre.

Horaires des cours					
Matin	Début des cours	Fin des cours	Après-midi	Début des cours	Fin des cours
M1	7h30	8h25	S1	13h00	13h55
M2	8h25	9h20	S2	13h55	14h50
Récréation	9h20	9h40	Récréation	14h50	15h05
M3	9h40	10h35	S3	15h05	16h00
M4	10h35	11h30			

Les élèves qui prennent le bus (transportés) sont toujours soumis aux horaires d'arrivée et de départ des bus, sauf autorisation spéciale des parents faite auprès de la Vie scolaire.

**Horaires d'ouverture du portail pour l'entrée pour
 les élèves qui ne viennent pas avec les transports scolaires**

Au collège, un élève peut arriver pour sa première heure de cours, (par exemple, si son emploi du temps débute à 8h25, il peut rentrer au collège à 8h20 et se rendre directement dans la salle de cours).

Cette règle s'applique le matin seulement aux élèves demi-pensionnaires, le matin et l'après-midi pour les élèves externes.

Un élève peut arriver pour la première heure de cours. (Cette règle reste valable pour tous les élèves sauf, s'ils arrivent en bus)

Horaires d'ouverture du portail pour l'entrée pour les élèves <u>qui ne viennent pas avec les transports scolaires</u>	
7h00	Ces horaires permettent aux élèves d'être à l'heure en cours. Pour les entrées <u>en cours de journée</u> , les élèves doivent déjà être devant le portail lorsque celui s'ouvre.
8h20	
9h20	
10h30	
12h50	
13h50	
14h50	

Attention, ces horaires pourront évoluer dans l'année pour s'adapter aux horaires d'arrivée des bus.

**Horaires d'ouverture du portail pour la sortie
des élèves qui ne viennent pas avec les transports scolaires**

Un élève peut également repartir après la dernière de cours, si les parents l'y autorisent.

Les externes sortent avec cette autorisation après la dernière heure de cours du matin ou la dernière heure de cours de l'après-midi.

Les demi-pensionnaires, s'ils sont autorisés, sortent après la dernière heure de l'après-midi.

Le mercredi matin, ils sortent après le repas (sauf autorisation spéciale).

Horaires d'ouverture du portail pour la sortie pour les élèves <u>qui ne viennent pas avec les transports scolaires</u>	
9h40	Les parents peuvent laisser sortir leur enfant du collège à chacun de ces horaires, si c'est la dernière heure de cours de l'enfant. L'enfant autorisé peut quitter le collège seul.
10h35	
11h30	
13h50	
14h50	
16h00	Horaire de fin pour tous les élèves le vendredi
	Tous les élèves (tous les jours sauf le vendredi)

Pour le mercredi les élèves qui ne mangent pas au restaurant scolaire peuvent quitter l'établissement après leur dernier cours.

Pour les élèves demi-pensionnaires deux cas :

Les élèves ne prennent pas le bus : ils sortent de l'établissement à 12h30

Les élèves prennent le bus : ils sortent au moment où le bus arrive (12h45).

Horaires auxquels les parents sont accueillis en Vie scolaire :

- Le matin, après l'entrée des élèves
- Avant 11h20
- L'après-midi, après l'entrée des élèves

La Vie scolaire est fermée aux récréations et à la pause méridienne

Ces horaires permettent aux assistants d'éducation d'être mobilisés auprès des élèves aux moments importants.

Merci de compléter le tableau joint à ce document pour faciliter les entrées et sorties de votre enfant.

Bien cordialement,

Laurence DALBY
CPE

Nathalie PULOU
Principale